Amendements des sénateurs LR sur la partie "Dépenses" du PLF pour 2024

Accompagner les collectivités

- Abonder de 150 000 000 € une nouvelle ligne de programme « Fonds de solidarité nationale pour les communes non reconnues en état de catastrophe naturelle lors de la période de sécheresse de 2022 ».
- Augmentation de la dotation minimale à 96,69 euros par nouveaux habitants pour les communes de moins de 500 habitants.
- Prolongation de la durée de garantie de la DPEL jusqu'au deuxième renouvellement général du conseil municipal après la création de la commune nouvelle.
- Déduire du calcul du potentiel financier d'une commune, l'attribution de compensation qu'elle touche de l'EPCI et qu'elle reverse en intégralité au syndicat de communes qui assure les compétences qui n'ont pu être transférées à la nouvelle intercommunalité, lors de la fusion d'EPCI.
- Augmentation du plafonnement du second prélèvement du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 12 % à 15 % du produit de ces impôts perçus par chaque département.
- Conserver l'architecture actuelle de la dotation pour les titres sécurisés (part forfaitaire et part variable).
- Obligation pour le préfet d'expliquer aux maires et présidents d'intercommunalité dont les demandes de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL n'ont pas été retenues, les raisons de sa décision.
- Permettre aux communes rurales de solliciter une subvention au titre de la DETR pour financer les travaux d'un immeuble en péril non pris en charge par le propriétaire.

Soutenir les ménages les plus modestes et les classes moyennes sur leur facture énergétique

Création d'un dispositif d'aides aux consommateurs d'électricité, dont le montant est progressif en fonction du revenu fiscal de référence et des unités de consom-mation de chaque foyer, sur le modèle de l'actuel chèque énergie, et étendu jusqu'au sixième décile. Le montant de l'aide est renforcé pour les ménages les plus modestes et pour les familles nombreuses. Ce dispositif remplace la minoration uniforme des tarifs sur l'électricité.

7 milliards d'économies

- Transformation de l'AME et de l'AMU.
- Réduction à 3 jours de carence dans la Fonction Publique.
- Réduction de 2,5 % (10.000 ETP) des emplois des opérateurs de l'Etat.
- Ciblage des aides à l'apprentissage.
- Ciblage du bouclier tarifaire.
- Suppression des crédits de relance.
- Diverses mesures de sincérisation budgétaire.